



1. LE COLLÈGE

Depuis 10 ans et de manière accélérée depuis 2007, sous l'effet conjugué des suppressions massives d'emplois, des réformes et des prescriptions autoritaires qui ont marqué un renoncement à la réussite de tous les jeunes et qui ont dégradé considérablement leurs conditions de travail, les personnels qui exercent en collège souffrent de voir leur travail empêché dans des établissements où fracture sociale et fracture scolaire se sont accrues.

Les écarts de réussite et d'acquis au collège n'ont cessé de se creuser, comme en attestent les études tant internationales que nationales.

Socle commun et assouplissement de la carte scolaire ont dessiné un collège à plusieurs vitesses aux ambitions différenciées : socle, alternance et apprentissage précoce pour les uns, ensemble de la culture scolaire et poursuite d'études au lycée pour les autres. Et le livret de compétences, qualifié d'« inutilement complexe » par le nouveau ministre et d'« illisible et bureaucratique » par le candidat Hollande a démontré qu'il ne garantit rien et n'a rien de commun.

Le collège, « **grand oublié des politiques éducatives depuis trop longtemps** » et maillon « **faiblement doté** », voit encore les conditions d'exercice des personnels et les conditions d'études des élèves se dégrader en cette rentrée, malgré la création de quelques postes d'enseignants et de CPE qui ne peuvent suffire à enrayer la hausse des effectifs par classe et la disparition de fait de tous les dispositifs d'aide aux élèves dans le temps scolaire.

2. LE LYCÉE GÉNÉRAL

Au lycée général, la réforme Chatel se met en place en classe terminale.

Horaires disciplinaires diminués, programmes contestés, accompagnement personnalisé loin de faire ses preuves : **le volet pédagogique de la réforme n'apporte aucune solution satisfaisante** aux difficultés du lycée général, qu'elles soient pointées par les enseignants ou par les élèves.

Les résultats de la session 2013 du baccalauréat, première de la réforme, seront à analyser finement.

Côté structures, les suppressions de postes combinées avec la montée des effectifs en classe de seconde produisent des effets visibles.

Les classes de seconde sont de plus en plus chargées (plus de 35 élèves en classe de seconde devient la règle dans les lycées de ville).

Des options sont fermées : diminution de l'offre en langues anciennes et vivantes, par exemple, mais aussi quasi impossibilité pour les élèves de la série littéraire de pratiquer les mathématiques ou les arts. Par ailleurs, les élèves sont regroupés pour faire des économies : élèves de première scientifique et littéraire dans le même cours d'histoire ou de français, alors qu'ils ne passent pas les mêmes épreuves du bac, mais aussi élèves de différents niveaux - de la seconde au BTS - dans les mêmes cours de langues.

La multiplication de ces regroupements rend très complexe la gestion des emplois du temps des élèves, des enseignants et des locaux, conduisant souvent à des semaines déséquilibrées.

Le bilan de la réforme est donc négatif, les personnels attendent des gestes forts pour améliorer la vie dans les lycées.





3. LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Dans la voie technologique, les réformes ont été mises en œuvre dans les séries STI, STT et AA à la précédente rentrée, elles risquent de l'être en STG et en ST2S à celle-ci.

Dans la **série STI**, la réforme a provoqué un « **choc professionnel** » pour les enseignants : objectifs des formations et conditions de travail radicalement modifiés, sans aucun bénéfice pour les jeunes en formation. Les diminutions d'effectifs se sont accentuées et risquent de se reproduire à cette rentrée. Tout ceci se traduit par des suppressions de postes importantes, de nombreuses mesures de carte scolaire et une insécurité professionnelle plus grande pour les enseignants.

Même si le nouveau ministre indique être attentif à la situation des formations STI, il n'a, pour cette rentrée, pris aucune mesure pour alléger les effets de la réforme Chatel.

En conséquence, **les jeunes se détournent de ces formations**, les enseignants souffrent et les formations risquent de disparaître.

La mise en œuvre de la réforme dans les **séries STG et ST2S** risque de conduire aux mêmes problèmes et désillusions.

Le ministère a transmis aux recteurs une circulaire le 27 juin 2012 concernant « l'évolution des nomenclatures et changement de disciplines des enseignants de STI ».

Ce texte imposerait aux enseignants des STI de changer de discipline vers les quatre spécialités de STI2D.

Pour le SNES, il n'y a aucune urgence à envisager un changement de discipline pour les enseignants de STI : il suffit d'établir une correspondance entre les étiquetages des postes, les disciplines d'enseignement et les spécialités de recrutement des enseignants.

C'est pourquoi le SNES a demandé par courrier au ministre d'abroger en urgence la circulaire du 27 juin dernier, et de laisser le temps de la réflexion, intégrant le temps de l'analyse des effets de la réforme, pour une éventuelle redéfinition des spécialités de STI.

4. L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'éducation prioritaire a subi une **rupture conceptuelle** en **2006** qui s'est accentuée en **2010** avec la mise en place du **programme ÉCLAIR** (Écoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite).

Deux objectifs ont été assignés aux 325 établissements ÉCLAIR (297 collèges, 28 lycées) désignés de manière autoritaire :

- Constituer des **zones d'expérimentation de toutes les déréglementations** (statuts, horaires, programmes, etc...) destinées à être généralisées à l'ensemble du système éducatif.
- **Réduire la carte de l'éducation prioritaire à ces quelques établissements** en faisant rentrer dans le « droit commun » tous les RRS (Réseaux de Réussite Scolaire).

En outre, avec l'assouplissement de la carte scolaire et la création des internats d'excellence, les établissements les plus fragiles ont été vidés de leurs meilleurs élèves, au nom de la mixité des élites, tandis que les élèves cantonnés à leur établissement, de plus en plus ghettoisé, se sont vus assigner le socle commun comme seul horizon.

Il ne serait pas acceptable que les personnels continuent de subir pressions et déréglementations tous azimuts. D'autant que le **recrutement local** dans le cadre des mouvements spécifiques national ou académiques a été un **échec retentissant**.

Le SNES porte l'exigence d'une **véritable relance de l'éducation prioritaire** qui ne vise pas à installer une école à part pour les plus défavorisés mais permette de renouer, dans un contexte social et économique dégradé, avec l'**objectif originel de « donner plus à ceux qui ont le moins »** en déterminant, sur la base de critères larges, transparents et concertés, les établissements défavorisés qui ne peuvent faire réussir leurs élèves sans aide.

